

De: questions-ges@senat.fr
Envoyé: lundi 26 septembre 2016 09:50
À: jm.morisset@senat.fr
Objet: Validation de votre question



www.senat.fr

ALERTE PAR MÊL

Validation d'une question

La **question écrite** que vous avez déposée a été validée par la division des questions.

Situation de l'agence française de l'adoption

Question n° 23337 adressée à Mme la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes

À publier le : 29/09/2016

Texte de la question : M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de Mme la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes sur le rapprochement de l'agence française de l'adoption (AFA) qui œuvre dans le cadre de l'adoption internationale, et du groupement d'intérêt public de l'enfance en danger (GIPED) qui gère le service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger ainsi que l'observatoire national de la protection de l'enfance. Si l'objectif affiché par cette réforme semble être pragmatique pour accompagner et informer les postulants, dynamiser le fonctionnement de l'AFA et mieux répondre aux besoins des enfants, il semble que les conséquences de la disparition juridique de l'agence française de l'adoption, dans la trentaine de pays où cette dernière est accréditée, n'aient pas été mesurées. En effet, une fois l'AFA dissoute, toutes ses accréditations cesseront d'exister entraînant la suspension voire l'annulation de toutes les procédures d'adoption internationale en cours. Et il est à craindre, dans le même temps, que l'accréditation de la nouvelle entité juridique prenne plusieurs mois voire plusieurs années suivant les pays. Que vont devenir les enfants en attente d'adoption? Qui va soutenir les familles qui vont se retrouver dans la situation où leur dossier sera annulé faute de continuité juridico-administrative? Aussi, face aux conséquences désastreuses induites par cette réforme, notamment sur le plan humain, et dans l'intérêt des enfants et des familles adoptantes, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce qu'elle envisage de faire pour assurer la pérennité et la continuité des accréditations de l'AFA dans les pays d'origine des enfants.